

Suresnes Sports Nautiques « S.S.N »

Association « loi 1901 » dirigée par un Comité Directeur dont tous les Membres sont bénévoles

Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue Tourneroches - 92150 Suresnes. Tel. 01 45 06 59 25

Permanence Administrative au bureau du Club – Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 17h30 à 20h30, Mercredi de 14h00 à 20h00
hors Jours fériés et vacances scolaires.

Pour tout contact, formulez votre demande par mail à < suresnes.snautiques@wanadoo.fr > Site Internet << suresnes-sports-nautiques.fr >>

Saison Sportive 2024/2025

Conditions d'Inscription < Natation Course sans Objectif Compétition > dont Perfect. Jeune Spé, Perfect. Jeune, Ado, Adulte

“Pièces obligatoires à remettre lors de l'inscription”

Feuille de Renseignements Inscription :

Vous la trouverez ci-jointe. Elle est à compléter et à signer.

Certificat Médical - Nouvelle Inscription :

- **Pour les « MAJEUR »** remettre un **Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la Natation d'Entraînement et de Compétition** mentionnant : Nom, Prénom, date Naissance, **avec date postérieure au 01/07/24** (moins de 3 mois du début Activité), signé par un Médecin habilité. **Pour celles et ceux déjà inscrits au Club en 2023/2024 renouvelant leur inscription pour 2024/2025**, leur certificat médical (valable 3 ans) déjà remis et n'ayant pas dépassé cette durée de validité de trois ans : fournir un **questionnaire de Santé dument complété, signé** (Arrêté du 20/04/17 - Parution au J.O le 4/05/17) sans passage chez le Médecin si aucun incident médical important n'est intervenu depuis ; **sinon obligation de fournir nouveau Certificat Médical** comme pour nouvelle inscription.
- **Pour les « MINEUR »**, il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical (décret N° 2051-564 du 7 Mai 2021), seul un questionnaire de santé est à compléter, à signer, sauf si l'état de santé le nécessite.

Formulaire “Licence Fédérale F.F.N avec Assurance” (recto-verso) << à lire attentivement >> :

Lors du dossier constitué et renseigné pour votre Inscription au Club, vous devez impérativement compléter et signer l'imprimé “Formulaire et Assurance” < Licence F.F.N > (**à imprimer en deux exemplaires et à signer**).

Attention, Licence 2024/2025 : a) spécifique aux « Mineur », **b)** spécifique aux « Majeur ».

Photo d'Identité :

Joindre 1 photo d'identité récente de **l'année en cours pour toute nouvelle Inscription au Club** (avec nom et prénom précisés au verso).

Règlement Intérieur :

Vous le trouverez en pièce jointe. Il est à lire attentivement.

Tarifs:

Frais d'Inscription “hors Cotisation - Saison Sportive” (Nouveau Nageur lors de sa 1ère inscription)	=	25 Euros
Cotisations “Saison Sportive” y compris coût de la Licence Fédérale :		
- Groupes sans Objectif de Compétition - Nat. Course dont E.N.F, Perfect. Jeune Spé, Perfect. Jeune, Ado, Adulte	=	290 Euros
Dégressivité Tarifaire uniquement sur Cotisation « Natation », hors frais d'inscription		
- Pour 2ème Personne du même Foyer Parental inscrite en Activité Natation	= 1ère dégressivité	= 265 Euros
- Pour 3ème Personne du même Foyer Parental inscrite en Activité Natation	= 2ème dégressivité	= 245 Euros

Mode de règlement : paiement par Carte Bancaire ou Virement SEPA si inscription en ligne via « Mon Club », également par chèque à établir à l'ordre de Suresnes Sports Nautiques, éventuellement par Pass 92, Pass Sport, par Coupon Sport et Chèque Vacances de l'ANCV (+frais forfaitaires de traitement) ou en Espèces.

Passé le 31 Janvier 2025, plus aucun paiement de substitution sur une cotisation déjà payée, tel que chèque de C.E, Pass 92, Pass Sport, Coupon Sport et Chèque Vacances de l'ANCV » ou autre ne sera pris en compte, accepté.

Chaque entraînement a toujours lieu hors dimanche, jour férié et vacances scolaires (petites et grandes).

Admission:

Après passage avec succès d'un test de Natation, l'admission au Suresnes Sports Nautiques ne deviendra effective qu'après dépôt complet et signé du dossier d'inscription, à savoir :

- Certificat Médical ou questionnaire de santé et photo récente d'identité,
 - Feuille de Renseignements Inscription datée et signée, revêtue de la mention “lu et approuvé”,
 - Montant de la Cotisation pour la Saison Sportive en cours + frais d'inscription pour tout nouveau Nageur au Club ou si interruption d'inscription en 2023/2024,
 - Signature du Formulaire Licence/Assurance de la Fédération Française Natation et Assureur MAIF (+ Garanties optionnelles indemnisation des dommages corporels avec option I.A.Sports+, à souscrire ou à ne pas souscrire),
- le (la) Nageur (se) pourra alors prendre part à l'Entraînement et aux compétitions.**

Si une carte du Club vous est remise, celle-ci doit pouvoir être présentée à tous moments au cours de nos séances.

Un contrôle d'entrée dans le Hall du Centre Sportif des Raguidelles est effectué par le Personnel Municipal qui s'assure du jour et de l'horaire de votre activité au S.S.N.